



Litige garage suite réparations

Par **punto**, le **27/05/2019** à **08:55**

Bonjour

suite au remorquage de mon véhicule dans un garage à cause de claquements importants dans le moteur , le diagnostic tombe : injecteurs très fatigués et certainement chaîne de distribution (moteur à chaîne) détendue. Résultat après test des 4 injecteurs chez un prestataire spécialisé, 1a changer complètement puis après analyse de la chaîne il faut également changer tout le kit distribution. Le devis est établis à 1800€ pour les réparations. Prix très élevé pour nous mais nous lançons les réparations car il nous reste encore 2 ans de crédit sur le véhicule.

Pendant le changement de la distribution, mauvaise nouvelle l'arbre a came est HS il faut également le changer... après accord par téléphone la pièce est changé soit 200€ de plus sur la facture, nous sommes donc à 2040€ de facture. Le jour où nous récupérons le véhicule, nouvel appel du garagiste, la voiture fait toujours le même claquement ! Le garage nous dit alors que la chaîne en cassant a dû détériorer d'autres pièces du moteur et qu'il faut maintenant changer le moteur ou le réparer pour un coup supplémentaire de 2000€ !! Prix que nous ne pouvons mettre dans le véhicule car il en vaut à peu près 4000€ !! Il nous propose donc soit de payer que les pièces déjà montées (soit quand même 1500€ pour une voiture qui roule pas) soit de garder la voiture et nous nous acquittons de la somme mais nous repartons sans voiture avec un crédit sur le dos !

Ma question est la suivante, doit il prendre en charge les réparations du moteur à ses frais étant donné où il nous rend un véhicule qui ne roule pas ? Quelles solutions avons nous ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **flash7614**, le **31/05/2019** à **15:12**

le garagiste a obligation de resultat il aurais du vous prevenir des